



L'an mil neuf cent trente sept, le seizième jour du mois d'août, nous Vauthier Daniel, O.M.P. près le T.T. du Ruanda, comparait le chef de province KANABULENGE Isidore, mututsi, umunyiginya, colline Kadehero, s/chef et chef lui-même, province du Ndorwa, territoire de Ruhengeri, qui après avoir prêté serment de dire la vérité, répond comme suit à nos questions :

Q.- Dites-moi ce que vous savez au sujet de l'affaire de nyabingi que vous venez de m'apporter?

R.- Mercredi passé, le 11 août 1937, le nommé RUBEBA vint se plaindre chez moi de ce qu'il avait été chassé par sa femme; la nommée NYIRAMWIZA; interrogé par moi sur le motif de cette expulsion, Rubeba me dit que sa femme était une nyabingi et que, d'après les dires de sa femme, les nyabingi lui avaient dit de le chasser et de prendre un autre homme; elle me chassa donc de son boma et y fit venir SAMVURA que les nyabingi lui avaient dit de prendre pour mari. Dès que l'homme eut fait une enquête, je convoquai Nyiramwiza chez moi et je lui demandai s'il était exact qu'elle était une nyabingi; elle me répondit que si elle l'était, je devais le savoir; je lui répondis que je savais qu'elle en était une et que je lui conseillais de me dire la vérité.

Alors elle reconnut qu'en effet elle était une nyabingi et qu'elle vivait de la crédulité publique; qu'on venait à la consulter très souvent en cas de maladie et qu'on venait lui demander sa protection dans diverses circonstances; lui ayant demandé s'il venait chez elle des hommes d'autres territoires, elle me répondit qu'il arrivait que des hommes d'autres territoires venaient chez elle (de l'Ufumbira, du Mulera, du Buberuka de Biumba, etc) enfin, tous les hommes qui désiraient s'attirer sa protection venaient la trouver.

Lorsque j'allai perquisitionner chez elle, j'y vis six hommes et deux femmes, dont voici les noms :

SAMVURA, son nouveau mari, qui lui a fait des cadeaux et pour qui Nyiramwiza s'est prise de sympathie, probablement à cause de cela; RWARANGIRE de la colline Muhotora, qui lui a porté des cadeaux pour qu'il ne lui arrive rien de néfaste et qui lui sert en même temps de client; NDENGEJEHO de la colline Muhotora, dont le père l'avait envoyé avec du mpombe chez Nyiramwiza, mais qui ne vient lui faire la cour que de temps en temps; NTAHUNDI, qui est un homme sans beaucoup de bien et qui lui sert de domestique, il lui coupe le bois dont elle a besoin, et qui effectue ce travail pour Nyiramwiza pour qu'aucun malheur ne lui arrive; HABARUGIRA vient faire de la musique pour endormir Nyiramwiza, et lorsque celle-ci s'endort il retourne chez lui; il lui rend ce service également pour qu'aucun malheur ne vienne l'assaillir; GARAMA reconnaît que chaque année il lui apporte du mpombe, suivant arrangement pris avec Nyiramwiza, cet homme est originaire de la colline Mwiko, s/chef Musuhuke, province du Mulera.

Enfin, il y a deux femmes, dont je ne connais pas le nom, mais qui sont les épouses de RUBEBA, que Nyiramwiza a chassé de chez lui, et à qui elle a interdit de rejoindre leur mari; interrogé par moi pour savoir pourquoi elle n'allait pas rejoindre leur mari, elles m'ont répondu que Nyiramwiza était plus puissante que leur mari et que c'est le motif pour lequel elles sont restées chez Nyiramwiza.

Q.- En votre qualité de chef de province n'éprouvez-vous pas de difficultés à commander vos hommes, c'est-à-dire l'autorité de Nyiramwiza au Ndorwa n'est-elle pas plus grande que la vôtre et vos indigènes ne la considèrent-ils pas comme votre maître?

R.- Jusqu'à présent, ils se sont contentés de le penser dans leur for intérieur, mais ils n'en arrivent pas à refuser d'exécuter les ordres que je leur donne; ils ne font que le penser, probablement.

Q.- Y a-t-il longtemps que Nyiramwiza se livre à cette profession?

R.- Je la soupçonne depuis deux ans environ, mais je ne parvenais pas à mettre la main sur elle; je l'ai fait surveiller par des gens à moi et finalement je suis parvenu à vous l'amener.

Q.- Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant?

R.- Parce que je me disais que si on ne pouvait pas la condamner et qu'on était obligé de la relâcher, ce la me ferait beaucoup de tort et son prestige en serait accru, car les indigènes se seraient dits que Nyiramwiza était plus puissante que les Européens, ces derniers ayant hésité de la relâcher par crainte de sa puissance.

Q.- De tous les indigènes dont vous m'avez cité les noms y en a-t-il qui déposeront plainte?

R.- En ma présence ils n'ont pas déposé plainte mais ils ont reconnu avoir offert des cadeaux à Nyiramwiza pour se concilier sa faveur et éviter des malheurs futurs; mais aucun d'eux ne se plaindra, cela j'en suis sûr; ils craignent trop la vengeance de Nyiramwiza. Il n'y a que Rubeba qui soit venu se plaindre de Nyiramwiza et encore parce qu'il a été chassé de son boma (à lui Rubeba) par Nyiramwiza, boma que Rubeba a édifié de ses mains.

Q.- Que lui a fait encore Nyiramwiza?

R.- Elle a empêché Rubeba de prendre dans sa maison dont elle le chassait ce qui lui appartenait; Rubeba s'est alors retiré dans une autre de ses huttes qu'il possède à la colline Murambi, dans ma sous-chefferie.

Q.- Nyiramwiza possède-t-elle des instruments avec lesquels elle prononce ses oracles?

R.- Jusqu'à présent je n'ai rien trouvé; c'est probablement parce que se méfiant des chefs, elle met ses instruments en lieu sûr, dans un endroit secret.

Note de l'O.M.P. Il est recommandé au chef KANABULENGE d'effectuer des perquisitions serrées pour tâcher de mettre la main sur ces objets.

Comparaît la nommée NYIRAMWIZA, alias NTABWABO, muhutu, abahesi, fille de RUBUNGA décédé, et de MUGIRWANAKE, en vie (qui habite à la colline Muhotora, chef Kanabulenge) colline Muhotora, s/chef Rutabaguriza, chef Kanabulenge, province, du Ndorwa, territoire de Ruhengeri, qui répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

Q.- Je sais que vous êtes une nyabingi et que vous venez, sans aucun droit, de renvoyer votre premier mari, le nommé RUBEBA, de chez lui, sous prétexte que votre dieu vous a dit de le renvoyer; vous avez ensuite pris un autre mari du nom de SAMVURA; enfin, on a découvert chez vous 6 hommes qui venaient vous apporter des cadeaux pour se concilier votre faveur et deux femmes les femmes de votre premier mari RUBEBA, à qui vous avez interdit de retourner chez leur mari? Qu'avez-vous à dire?

R.- Je n'ai jamais mis à la porte mon mari RUBEBA; c'est lui qui a raconté que je l'avais mis à la porte; mais ce n'est pas vrai.

Q.- Qui est votre mari actuel?

R.- C'est RUBEBA.

Q.- Et SAMVURA est votre second mari?

R.- Non, Samvura est un ami de Rubeba, et celui-ci lui a procuré son argent de l'impôt, et pour cela Samvura travaille pour Rubeba.

Q.- Que venaient faire chez vous les 6 hommes qui ont été arrêtés chez vous?

R.-; Ils ne se trouvaient pas chez moi.

Q.- Alors Kanabulenge m'a menti et ce n'est vrai que la semaine passée il a arrêté les nommés SAMVURA, RWARANGIRE, NDENGEJEHO, NTAHUNDI, HABARUGIRA, et GATAMA, qui se trouvaient chez vous?

R.- Ils ne se trouvaient pas chez moi.

Q.- Et les deux femmes de Rubeba, de quel droit les avez-vous empêchées de rejoindre leur mari?

R.- Une des deux femmes habite avec Rutaba, l'autre Rubeba l'a donnée à son client Ntahorutaba; aucune des deux n'a été retenue par moi

Q.- Donc votre chef Kanabulenge m'a menti en me disant que d'abord vous aviez mis dehors votre premier mari SEMBEBA; 2° qu'il avait arrêté chez vous six hommes dont je vous ai donné le nom; 3° que vous avez empêché les deux femmes de Rubeba de le rejoindre?

R.- Je reconnais qu'il venaient me faire la cour; alors je leur donnais des moutons en dépôt.

Q.- Vous devez être bien riche pour pouvoir distribuer des moutons à tous ceux qui viennent vous consulter?

R.- J'ai des champs de pois et de haricots et avec cela il m'est possible d'acheter des moutons.

Q.- Enfin, reconnaissez-vous que ces six hommes arrêtés chez vous venaient vous apporter des cadeaux?

R.- Oui, je le reconnais, mais ces hommes viennent sans que je les fasse appeler.

Comparaît la nommée BARUTANDE, femme muhutu, umurihira, fille de NDARUTAKIYE, en vie et de NTAMUSHOBORA, décédée, colline Muhotora, s/chef Rutabaguriza, x/chef Kanabulenge, qui après avoir prêté serment de dire la vérité, répond comme suit à nos questions :

Q.- De qui êtes-vous la femme?

R.- J'étais la femme de Ndahorutaba, mais celui-ci qui est le mari de Nyiramwiza, après m'avoir épousée m'a répudiée à cause de la couleur de ma peau(?) qui est trop noire, et qu'il me voudrait avec une peau brune(?); il m'a donnée alors à son client Ndahorutaba, et je vis depuis avec cet homme à côté de la hutte de Nyiramwiza.

Q.- Depuis combien de temps avec-vous quitté Rubeba?

R.- Depuis trois ans environ.

Le chef KANABULENGE intervient et dit que c'est exacte que dit la femme, mais que d'après Rubeba il n'y a que six mois que sa femme l'a quittée; jeme suis informé et j'ai appris qu'il y a vait environ deux ans que Rubeba était séparé de sa femme; d'après Rubeba, c'est Nyiramwiza qui l'a obligé de se séparer de Barutande et qui l'a donnée à NDAHORUTABA., son client.

Q.- Puis que vous habitez à côté de Nyiramwiza, vous savez certainement que celui-ci est une nyabingi?

R.- J'ignore si Nyamwiza est une nyabingi.

Q.- Vous étiez cependant dans la hutte de Nyiramwiza, lorsque les 6 hommes qui s'y trouvaient ont été arrêtés et conduits chez le chef Kanabulenge, la semaine passée?

R.- Oui, j'y étais, mais je ne sais si Nyiramwiza est une nyabingi.

Q.- Alors comment se fait-il qu'après avoir été répudiée par Rubeba, vous ne soyez pas retournée chez votre père?

R.- C'est parce que j'ai été malade, que Nyiramwiza a conseillé à Rubeba de me donner à leur client NDAHORUTABA, et c'est ce que Rubeba a fait.

Q.- Donc c'est sur les conseils de Nyiramwiza que vous avez été vivre chez Ndahorutaba, après avoir été répudiée par Rubeba?

R.- Non, c'est parce que Rubeba m'a donné à Ndahorutaba que j'ai été habiter avec celui-ci.

Q.- Vous mentez; c'est parce que vous craignez Nyiramwiza que vous avez accepté de vivre avec Ndahorutaba; car c'est la coutume au Ruanda pour les femmes qui ont été répudiées par leur mari, d'aller chez leurs parents et d'y rester; on ne vit pas avec un homme qui n'a pas payé la dot coutumière?

R.- C'est parce que je l'ai connu que j'ai accepté de vivre avec Ndahorutaba, et parce que mon père ne pouvait plus rendre à Rubeba les chèvres reçues lors de mon mariage.

Comparaît la nommée NYAMVURA, femme muhutu, famille des abarihira, colline Muhotora, ~~XXXXXXXX~~; fille de Bangamwabo, en vie et de Sharamanzi, décédée; serment prêté sur Dieu de dire la vérité :

Q.- De qui êtes-vous la femme?

R.- De Rubeba.

Q.- Comment se fait-il alors que vous habitiez avec Nyiramwiza?

R.- C'est avec mon mari que j'habite, c'est à dire qu'un jour sur deux, il dort avec moi et l'autre nuit avec Nyiramwiza.

Q.- Comment se fait-il que vous ayez été arrêtée chez Nyiramwiza en même temps que les six hommes; que faisaient ces hommes chez Nyiramwiza?

R.- Ils venaient donner des moutons à Nyiramwiza, et à RUBEBA.

Q.- Pourquoi?

R.- Parce que Rubeba se prétend nyabingi.

Q.- Et sur quoi vous basez-vous pour dire que Rubeba est un nyabingi?

R.- Je l'ai entendu dire par d'autres hommes; d'ailleurs depuis, qu'il se prétend nyabingi, il n'habite plus avec moi, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre, 1936. Depuis ce temps j'habite chez Nyiramwiza.

Q.- Alors pourquoi m'avez-vous déclaré qu'un soir il habitait avec vous un autre soir avec Nyiramwiza?

R.- Je parlais du temps où j'habitais encore avec lui, c'est-à-dire avant le mois d'octobre 1936.

Q.- Rubeba habite-t-il encore avec Nyamwiza?

R.- Non, il n'habite plus avec Nyamwiza ni avec aucune femme; il habite dans un rugo séparé.

Note de l'O.M.P. La femme NYAMVURA donne l'impression de vouloir donner le change en voulant attirer l'attention sur RUBEBA, pour qu'on croie que celui-ci est le nyabingi alors qu'en réalité c'est la femme ~~NYAMVURA~~ NYIRAMWIZA qui l'est.

Q.- De qui avez-vous entendu dire que Rubeba était nyabingi?

R.- Le nommé RWENZO, ainsi que le nommé BUTAMENYA, tous deux frères de Rubeba, BASIGA également qui est son frère ~~de~~

Q.- Sont-ils ses frères de père et mère?

R.- Les deux premiers sont ses frères; Basiga appartient à la même famille, mais n'est pas de la parenté directe de RUBEBA.

L'enquête est remise à plus tard jusqu'à audition de RWENZA, BUTAMENYA et BASIGA, tous trois de la colline Murambi, s/chef et chef Kanabulenge.

Dont acte L'O.M.P.D. Vauthier

L'an mil neuf cent trente sept, le dix septième jour du mois d'août, comparait le nommé RUBEBA, muhutu, umuzigaba, fils de MATWA, décédé, et de MUZANA en vie, colline Murambi, s/chef et chef Kanabulenge, province du Ndorwa, territoire de Ruhengeri, qui nous répond comme suit par l'intermédiaire de l'inter-prète KANAKINTAMA, serment prêté :

Q.- Racontez-moi dans quelles circonstances vous avez été mis à la porte de votre hutte par votre femme NYIRAMWIZA?

R.- Oui, j'ai été mis à la porte d'une de mes huttes par ma femme NYIRAMWIZA.

Q.- Pourquoi?

R.- Parce qu'elle a pris un autre mari, le nommé ASAMVURA et qu'elle m'a mis à la porte.

Q.- A qui est la hutte où NYIRAMWIZA vous a mis dehors?

R.- C'est moi qui l'ai construite et elle m'appartient.

Q.- Alors je ne comprends vraiment pas que vous le mari, vous vous laissiez chasser de votre propre hutte?

R.- Au début de l'année 1937, Nyiramwiza m'a dit qu'elle était devenue nyabingi et que ceux-ci lui avaient dit de me mettre dehors; mais je tiens à vous déclarer que moi-même je ne sais si ce qu'elle dit est vrai.

Q.- Reçoit-elle beaucoup de cadeaux, beaucoup de gens viennent-ils la voir?

R.- J'en connais ~~deux~~ cinq qui travaillent pour elle, parce que Nyiramwiza leur a donné une chèvre. (Il cite les noms des hommes arrêtés par Kanabulenge).

Q.- D'où proviennent les chèvres que Nyiramwiza donnent à ces cinq hommes?

R.- ~~Ces~~ Ce sont des chèvres qui m'appartiennent et que Nyiramwiza a distribuées à ces hommes.

Q.- Et vous même où vous êtes-vous procuré ces chèvres?

R.- En cultivant mes champs de pois.

Q.- Il résulte jusqu'à présent de l'enquête à laquelle je me suis livré que vous possédez trois femmes, à savoir 1° NYIRAMWIZA alias NTABWABO - 2° BARUTAN - DE, pour qui vous reconnaissez avoir payé la dot à son père NDARUTAKIYE - 3° NYAMVURA pour qui vous reconnaissez également avoir payé la dot à son père BANGAMWABO; or à votre carnet d'impôt, il n'en figure qu'une; donc depuis

deux ans au moins vous vous êtes soustrait frauduleusement au paiement de l'impôt de ~~capitax~~ polygamie pour les femmes BARUTANDE et NYAMVURA Est-ce comme cela oui ou non?

R.- Oui, je le reconnais, mais mon chef Kanabulenge ne m'a jamais réclamé l'impôt; je croyais donc que j'étais en règle.

Q.- C'est bien la preuve que vous les avez cachées à votre chef Kanabulenge puisqu'il ignorait que vous aviez trois femmes; d'ailleurs c'est à vous à les déclarer à votre chef et non à lui à découvrir que vous avez trois femmes?

R.- Oui, je le reconnais, je vais rechercher mon argent de l'impôt.

Q.- Dites-moi les éléments que vous possédez pour prétendre que votre première femme NYIRAMWIZA est une nyabingi?

R.- Elle s'est fait construire une hutte par ses propres abagaragu et elle y habite avec le nommé SAMVURA; j'ai voulu la mettre dehors; mais elle a refusé et c'est elle maintenant qui m'a renvoyée.

Q.- Tout ce que vous me racontez me paraît de la haute fantaisie; depuis quand une femme met-elle son mari à la porte?

R.- C'est cependant ce que Nyiramwiza a fait.

Q.- Et parce que Nyiramwiza vous a mis dehors, vous allez vous plaindre à Kanabulenge que Nyiramwiza est une nyabingi?

R.- Je reconnais que, je suis un imbécile.

PRO JUSTITIA

:~::~::~::~::

L'an mil neuf cent trente sept, le seizième jour du mois d'août, nous Vauthier Daniel, O.M.P. près le T.T. du Ruanda, comparait le chef de province KANABULENCE Isidore, mututsi, umunyiginya, colline Kadehero, s/chef et chef lui-même, province du Ndorwa, territoire de Ruhengeri, qui après avoir prêté serment de dire la vérité, répond comme suit à nos questions :

Q.- Dites-moi ce que vous savez au sujet de l'affaire de nyabingi que vous venez de m'apporter?

R.- Mercredi passé, le 11 août 1937, le nommé RUBEBA vint se plaindre chez moi de ce qu'il avait été chassé par sa femme; la nommée NYIRAMWIZA; interrogé par moi sur le motif de cette expulsion, Rubeba me dit que sa femme était une nyabingi et que, d'après les dires de sa femme, les nyabingi lui avaient dit de le chasser et de prendre un autre homme; elle ne chassa donc de son boma et y fit venir SAMVURA que les nyabingi lui avaient dit de prendre pour mari. Dès que l'homme eut fait une enquête, je convoquai Nyiramwiza chez moi et je lui demandai s'il était exact qu'elle était une nyabingi; elle me répondit que si elle l'était, je devais le savoir; je lui répondis que je savais qu'elle en était une et que je lui concédais de me dire la vérité.

Alors elle reconnut qu'en effet elle était une nyabingi et qu'elle vivait de la crédulité publique; qu'on venait à la consulter très souvent en cas de maladie et qu'on venait lui demander sa protection dans diverses circonstances; lui ayant demandé s'il venait chez elle des hommes d'autres territoires, elle me répondit qu'il arrivait que des hommes d'autres territoires venaient chez elle (de l'Ufumbira, du Mulera, du Bubaruka de Biumba, etc) enfin, tous les hommes qui désiraient s'attirer sa protection venaient la trouver.

Lorsque j'allai perquisitionner chez elle, j'y vis six hommes et deux femmes, dont voici les noms :

SAMVURA, son nouveau mari, qui lui a fait des cadeaux et pour qui Nyiramwiza s'est prise de sympathie, probablement à cause de cela; RWARANGIRE de la colline Muhotora, qui lui a porté des cadeaux pour qu'il ne lui arrive rien de néfaste et qui lui sert en même temps de client; NDENGEJEHO de la colline Muhotora, dont le père l'avait envoyé avec du mpombe chez Nyiramwiza, mais qui ne vient lui faire la cour que de temps en temps; NTAHUNDI, qui est un homme sans beaucoup de bien et qui lui sert de domestique, il lui coupe le bois dont elle a besoin, et qui effectue ce travail pour Nyiramwiza pour qu'aucun malheur ne lui arrive; HABARUGIRA vient faire de la musique pour endormir Nyiramwiza, et lorsque celle-ci s'endort il retourne chez lui; il lui rend ce service également pour qu'aucun malheur ne vienne l'assaillir; GATAMA reconnaît que chaque année il lui apporte du mpombe, suivant arrangement pris avec Nyiramwiza, cet homme est originaire de la colline Mwiko, s/chef Mushuke, province du Mulera.

Enfin, il y a deux femmes, dont je ne connais pas le nom, mais qui sont les épouses de RUBEBA, que Nyiramwiza a chassé de chez lui, et à qui elle a interdit de rejoindre leur mari; interrogé par moi pour savoir pourquoi elle n'allait pas rejoindre leur mari, elles m'ont répondu que Nyiramwiza était plus puissante que leur mari et que c'est le motif pour lequel elles sont restées chez Nyiramwiza.

Q.- En votre qualité de chef de province n'éprouvez-vous pas de difficultés à commander vos hommes, c'est-à-dire l'autorité de Nyiramwiza au Ndorwa n'est-elle pas plus grande que la vôtre et vos indigènes ne la considèrent-ils pas comme votre maître?

R.- Jusqu'à présent, ils se sont contentés de le penser dans leur for intérieur, mais ils n'en arrivent pas à refuser d'exécuter les ordres que je leur donne; ils ne font que le penser, probablement.

Q.- Y a-t-il longtemps que Nyiramwiza se livre à cette profession?

R.- Je la soupçonne depuis deux ans environ, mais je ne parvenais pas à mettre la main sur elle; je l'ai fait surveiller par des gens à moi et finalement je suis parvenu à vous l'amener.

Q.- Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant?

R.- Parce que je me disais que si on ne pouvait pas la condamner et qu'on était obligé de la relâcher, ce la me ferait beaucoup de tort et son prestige en serait accru, car les indigènes se seraient dits que Nyiramwiza était plus puissante que les Européens, ces derniers ayant été obligés de la relâcher par crainte de sa puissance.

Q.- De tous les indigènes dont vous m'avez cité les noms y en a-t-il qui déposeront plainte?

R.- En ma présence ils n'ont pas déposé plainte mais ils ont reconnu avoir offert des cadeaux à Nyiramwiza pour se concilier sa faveur et éviter des malheurs futurs; mais aucun d'eux ne se plaindra, cela j'en suis sûr; ils craignent trop la vengeance de Nyiramwiza. Il n'y a que Rubeba qui soit venu se plaindre de Nyiramwiza et encore parce qu'il a été chassé de son boma (à lui Rubeba) par Nyiramwiza, boma ~~que~~ que Rubeba a édifié de ses mains.

Q.- Que lui a fait encore Nyiramwiza?

R.- Elle a empêché Rubeba de prendre dans sa maison dont elle le chassait ce qui lui appartenait; Rubeba s'est alors retiré dans une autre de ses huttes -tes qu'il possède à la colline Murambi, dans la sous-chefferie.

Q.- Nyiramwiza possède-t-elle des instruments avec lesquels elle prononce ses oracles?

R.- Jusqu'à présent je n'ai rien trouvé; c'est probablement parce que se méfiant des chefs, elle met ses instruments en lieu sûr, dans un endroit secret.

Note de l'O.M.F. Il est recommandé au chef KANABULENGE d'effectuer des perquisitions serrées pour tâcher de mettre la main sur ces objets.

Comparaît la nommée NYIRAMWIZA, alias NTABWABO, muhutu, abahesi, fille de RUBUNGA décédé, et de MUGIRWANAKE, en vie (qui habite à la colline Muhotora, ~~xx~~ chef Kanabulenge) colline Muhotora, s/chef Rutabaguriza, chef Kanabulenge, province, du Ndorwa, territoire de Ruhengeri, qui répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

Q.- Je sais que vous êtes une nyabingi et que vous venez, sans aucun droit, de renvoyer votre premier mari, le nommé RUBEBA, de chez lui, sous prétexte que votre dieu vous a dit de le renvoyer; vous avez ensuite pris un autre mari du nom de SAMVURA; enfin, on a découvert chez vous 6 hommes qui venaient vous apporter des cadeaux pour se concilier votre faveur et deux femmes les femmes de votre premier mari RUBEBA, à qui vous avez interdit de retourner chez leur mari? Qu'avez-vous à dire?

R.- Je n'ai jamais mis à la porte mon mari RUBEBA; c'est lui qui a raconté que je l'avais mis à la porte; mais ce n'est pas vrai.

Q.- Qui est votre mari actuel?

R.- C'est RUBEBA.

Q.- Et SAMVURA est votre second mari?

R.- Non, Samvura est un ami de Rubeba, et celui-ci lui a procuré son argent de l'impôt, et pour cela Samvura travaille pour Rubeba.

Q.- Que venaient faire chez vous les 6 hommes qui ont été arrêtés chez vous?

R.-; Ils ne se trouvaient pas chez moi.

Q.- Alors Kanabulenge m'a menti et ce n'est vrai que la semaine passée il a arrêté les nommés SAMVURA, RWARANGIRE, NDENGEJEHO, NTAJUNDI, HABARUGIRA, et GATAMA? qui se trouvaient chez vous?

R.- Ils ne se trouvaient pas chez moi.

Q.- Et les deux femmes de Rubeba, de quel droit les avez-vous empêchées de rejoindre leur mari?

R.- Une des deux femmes habite avec Rutaba, l'autre Rubeba l'a donnée à son client Ntahorutaba; aucune des deux n'a été retenue par moi.

Q.- Donc votre chef Kanabulenge m'a menti en me disant que d'abord vous aviez mis dehors votre premier mari SEMBEBA; 2° qu'il avait arrêté chez vous six hommes dont je vous ai donné le nom; 3° que vous avez empêché les deux femmes de Rubeba de le rejoindre?

R.- Je reconnais qu'il venaient me faire la cour; alors je leur donnais des moutons en dépôt.

Q.- Vous devez être bien riche pour pouvoir distribuer des moutons à tous ceux qui viennent vous consulter?

R.- J'ai des champs de pois et de haricots et avec cela il m'est possible d'acheter des moutons.

Q.- Enfin, reconnaissez-vous que ces six hommes arrêtés chez vous venaient vous apporter des cadeaux?

R.- Oui, je le reconnais, mais ces hommes viennent sans que je les fasse appeler.

Comparaît la nommée BARUTANDE, femme muhutu, umurihira, fille de NDARUTAKIYE, en vie et de NIAMUSHOBORA, décédée, colline Muhotora, s/chef Rutabaguriza, s/chef Kanabulenge, qui après avoir prêté serment de dire la vérité, répond comme suit à nos questions :

Q.- De qui êtes-vous la femme?

R.- J'étais la femme de Ndahorutaba, mais celui-ci qui est le mari de Nyiramwiza, après m'avoir épousée m'a répudiée à cause de la couleur de ma peau (?) qui est trop noire, et qu'il me voudrait avec une peau brune (?); il m'a donnée alors à son client Ndahorutaba, et je vis depuis avec cet homme à côté de la hutte de Nyiramwiza.

Q.- Depuis combien de temps avec-vous quitté Rubeba?

R.- Depuis trois ans environ.

Le chef KANABULINDE intervient et dit que c'est exacte que dit la femme, mais que d'après Rubeba il n'y a que six mois que sa femme l'a quittée; jeme suis informé et j'ai appris qu'il y a avait environ deux ans que Rubeba était séparé de sa femme; d'après Rubeba, c'est Nyiramwiza qui l'a obligé de se séparer de Barutande et qui l'a donnée à NDANONUTABA., son client.

Q.- Puis que vous habitez à côté de Nyiramwiza, vous savez certainement que ce -le-ci est une nyabingi?

R.- J'ignore si Nyamwiza est une nyabingi.

Q.- Vous étiez c pendant dans la hutte de Nyiramwiza, lorsque les 6 hommes qui s'y trouvaient ont été arrêtés et conduits chez le chef Kanabulenge, la semaine passée?

R.- Oui, j'y étais, mais je ne sais si Nyiramwiza est une nyabingi.

Q.- Alors comment se fait-il qu'après avoir été répudiée par Rubeba, vous ne soyez pas retournée chez votre père?

R.- C'est parce que j'ai été malade, que Nyiramwiza a conseillé à Rubeba de me donner à leur client NDANONUTABA, et c'est ce que Rubeba a fait.

Q.- Donc c'est sur les conseils de Nyiramwiza que vous avez été vivre chez Ndahorutaba après avoir été répudiée par Rubeba?

R.- Non, c'est parce que Rubeba m'a donné à Ndahorutaba que j'ai été habiter avec celui-ci.

Q.- Vous montez; c'est parce que vous craignez Nyiramwiza que vous avez accepté de vivre avec Ndahorutaba; car c'est la coutume au Rwanda pour les femmes qui ont été répudiées par leur mari, d'aller chez leurs parents et d'y rester; on ne vit pas avec un homme qui n'a pas payé la dot coutumière?

R.- C'est parce que je l'ai connu que j'ai accepté de vivre avec Ndahorutaba, et parce que mon père ne pouvait plus rendre à Rubeba les chèvres reçues lors de mon mariage.

Comparaît la nommée NYAMWURA, femme muhutu, umurihira, colline Muhotora, s/chef Kanabulenge; fille de Bangarwabo, en vie et de Sharamanzi, décédée; serment prêté sur Dieu de dire la vérité :

Q.- De qui êtes-vous la femme?

R.- De Rubeba.

Q.- Comment se fait-il alors que vous habitiez avec Nyiramwiza?

R.- C'est avec mon mari que j'habite, c'est à dire qu'un jour sur deux, il dort avec moi et l'autre nuit avec Nyiramwiza.

Q.- Comment se fait-il que vous ayez été arrêtée chez Nyiramwiza en même temps que les six hommes; que faisaient ces hommes chez Nyiramwiza?

R.- Ils venaient donner des moutons à Nyiramwiza, et à RUBEBA.

Q.- Pourquoi?

R.- Parce que Rubeba se prétend nyabingi.

Q.- Et sur quoi vous basez-vous pour dire que Rubeba est un nyabingi?

R.- Je l'ai entendu dire par d'autres hommes; d'ailleurs depuis, qu'il se prétend nyabingi, il n'habite plus avec moi, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre, 1936. Depuis ce temps j'habite chez Nyiramwiza.

Q.- Alors pourquoi m'avez-vous déclaré qu'un soir il habitait avec vous un autre soir avec Nyiramwiza?

R.- Je parlais du temps où j'habitais encore avec lui, c'est-à-dire avant le mois d'octobre 1936.

Q.- Rubeba habite-t-il encore avec Nyamwiza?

R.- Non, il n'habite plus avec Nyamwiza ni avec aucune femme; il habite dans un ruge séparé.

Note de l'O.M.F. La femme NYAMVURA donne l'impression de vouloir donner le change en voulant attirer l'attention sur RUBEBA, pour qu'on croie que celui-ci est le nyabingi alors qu'en réalité c'est la femme NYAMNYIRAMWIZA qui l'est.

Q.- De qui avez-vous entendu dire que Rubeba était nyabingi?

R.- Le nommé RWENZO, ainsi que le nommé BUTAMUNYA, tous deux frères de Rubeba, BASIGA également qui est son frère aîné.

Q.- Sont-ils ses frères de père et mère?

R.- Les deux premiers sont ses frères; Basiga appartient à la même famille, mais n'est pas de la parenté directe de RUBEBA.

L'enquête est remise à plus tard jusqu'à l'audition de RWENZO, BUTAMUNYA et BASIGA, tous trois de la colline Murambi, s/chef et chef Kanabulenge.

Dont acte l'O.M.F. D. Vauthier

L'an mil neuf cent trente sept, le dix septième jour du mois d'août, comparait le nommé RUBEBA, muhutu, umuzig'ba, fils de MATWA, décédé, et de MUZANA en vie, colline Murambi, s/chef et chef Kanabulenge, province du Ndorwa, territoire de Ruhengeri, qui nous répond comme suit par l'intermédiaire de l'interprète KANAKUTAMA, serment prêté :

Q.- Racontez-moi dans quelles circonstances vous avez été mis à la porte de votre hutte par votre femme NYIRAMWIZA?

R.- Oui, j'ai été mis à la porte d'une de nos huttes par ma femme NYIRAMWIZA.

Q.- Pourquoi?

R.- Parce qu'elle a pris un autre mari, le nommé ASAMVURA et qu'elle m'a mis à la porte.

Q.- A qui est la hutte où NYIRAMWIZA vous a mis dehors?

R.- C'est moi qui l'ai construite et elle m'appartient.

Q.- Alors je ne comprends vraiment pas que vous le mari, vous vous laissiez chasser de votre propre hutte?

R.- Au début de l'année 1937, Nyiramwiza m'a dit qu'elle était devenue nyabingi et que ceux-ci lui avaient dit de me mettre dehors; mais je tiens à vous déclarer que moi-même je ne sais si ce qu'elle dit est vrai.

Q.- Reçoit-elle beaucoup de cadeaux, beaucoup de gens viennent-ils la voir?

R.- J'en connais cinq qui travaillent pour elle, parce que Nyiramwiza leur a donné une chèvre. (Il cite les noms des hommes arrêtés par Kanabulenge).

Q.- D'où proviennent les chèvres que Nyiramwiza donne à ces cinq hommes?

R.- ~~Kx~~Ce sont des chèvres qui m'appartiennent et que Nyiramwiza a distribuées à ces hommes.

Q.- Et vous même où vous êtes-vous procuré ces chèvres?

R.- En cultivant mes champs de pois.

Q.- Il résulte jusqu'à présent de l'enquête à laquelle je me suis livré que vous possédez trois femmes, à savoir 1° NYIRAMWIZA alias NTABWABO - 2° BARUTAN - DE, pour qui vous reconnaissez avoir payé la dot à son père NDARUTAKIYE - 3° NYAMVURA pour qui vous reconnaissez également avoir payé la dot à son père BANGAMWABO; or à votre carnet d'impôt, il n'en figure qu'une; donc depuis

deux ans au moins vous vous êtes soustrait frauduleusement au paiement de l'impôt de ~~capitatis~~ polygamie pour les femmes BARUTANDE et NYAMVURA. Est-ce comme cela oui ou non?

R.- Oui, je le reconnais, mais mon chef Kanabulenge ne m'a jamais réclamé l'impôt; je croyais donc que j'étais en règle.

Q.- C'est bien la preuve que vous les avez cachées à votre chef Kanabulenge puisqu'il ignorait que vous aviez trois femmes; d'ailleurs c'est à vous à les déclarer à votre chef et non à lui à découvrir que vous avez trois femmes?

R.- Oui, je le reconnais, je vais rechercher mon argent de l'impôt.

Q.- Dites-moi les éléments que vous possédez pour prétendre que votre première femme NYIRAMWIZA est une nyabingi?

R.- Elle s'est fait construire une hutte par ses propres abagaragu et elle y habite avec le nommé SAMVURA; j'ai voulu la mettre dehors; mais elle a refusé et c'est elle maintenant qui m'a renvoyée.

Q.- Tout ce que vous me racontez me paraît de la haute fantaisie; depuis quand une femme met-elle son mari à la porte?

R.- C'est cependant ce que Nyiramwiza a fait.

Q.- Et parce que Nyiramwiza vous a mis dehors, vous allez vous plaindre à Kanabulenge que Nyiramwiza est une nyabingi?

R.- Je reconnais que, je suis un imbécile.